

Message des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie

Que fait l'Église pour lutter contre la pédophilie ?

Comment prend-elle en compte le drame qu'ont vécu les victimes ?

N'y a-t-il pas un grave problème dans l'Église ?

Qui va assumer les crimes et les erreurs commises ?

Comment les évêques comptent-ils faire pour sortir de cette crise ?

En quoi ce problème me concerne t-il, moi fidèle, qui ne suis pas coupable de ces abus ?

Ces questions sont bien légitimes. Nous savons que vous, fidèles catholiques, avez **honte pour notre Église**. Vous vous sentez blessés dans votre confiance en elle. Nous comprenons et partageons vos réactions.

Les abus sexuels sur mineurs commis par des prêtres ou des religieux sont un drame. Depuis plusieurs années, nous avons réagi par **l'accueil des personnes victimes** et en prenant des **mesures pour lutter contre la pédophilie**. En 2018, avec la Conférence des religieux et religieuses, nous avons créé la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE) pour faire la lumière sur ce qui s'est passé.

Au cours de notre Assemblée de mars 2021, nous avons pris de **nouvelles décisions** importantes et adressé **une lettre aux catholiques** (disponible sur eglise.catholique.fr). Nous voulons ici vous l'exposer de manière synthétique et vous expliquer pourquoi nous sommes tous concernés.

Les évêques de France

L'ampleur du drame

Des crimes dans l'Église, un scandale devant Dieu

Des prêtres et des religieux ont commis des agressions sexuelles sur des mineurs, garçons ou filles. Ces faits sont avérés. Il ne s'agit pas de faits de quelques individus pervers mais d'un fait social qui doit être regardé avec lucidité et combattu avec énergie au sein de l'Église.

L'ampleur du traumatisme

Nous avons découvert l'ampleur du traumatisme vécus par les enfants ou jeunes agressés. Des vies entières ont été bouleversées. Les agressions sexuelles détruisent toute la vie, y compris la vie spirituelle. Les responsables d'Église n'ont pas été assez attentifs au sort des enfants agressés, parfois par ignorance, parfois par mauvaise volonté.

Notre reconnaissance aux personnes victimes

Les personnes victimes qui ont pris le risque de témoigner ont droit à notre admiration et notre gratitude, elles ont rendu à l'Église l'immense service de la vérité. Elles sont souvent dû affronter bien des obstacles dans leur famille, leur entourage et leur Église.

Une disparité dans le traitement des situations

Certains faits ont été dénoncés et traités par la justice civile et sanctionnés par l'Église de manière adéquate. D'autres faits, portés à la connaissance de responsables d'Église, ont seulement été traités par un avertissement et un déplacement de paroisse, entraînant parfois des récidives. Enfin, des faits restent non connus parce que les victimes n'en ont jamais parlé ou n'ont pas été écoutés parce que leur agresseur était estimé, voire vénéré.

La nécessaire collaboration de l'Église avec la justice

Par le passé, des responsables d'Église ont cédé à la tentation de vouloir « régler le linge sale en famille ». Nous savons que saisir la justice, aussi bien civile que canonique, est une obligation et une nécessité bénéfique pour tous.

***Nous reconnaissons notre responsabilité pour le passé et le présent.
Nous implorons humblement pardon pour tous les refus d'écouter
les personnes victimes, pour tous les cas d'indifférence
et de dissimulation.***

L'engagement des évêques pour lutter contre la pédophilie dans l'Église

Depuis les années 2000, l'Église catholique a progressivement pris la mesure du fléau de la pédophilie. Différentes mesures ont été prises, il s'agit maintenant de franchir une nouvelle étape décisive dans notre lutte contre les abus sexuels dans l'Église afin d'en faire une « maison sûre » pour tous (pape François).

Les évêques de France ont décidé trois séries de mesures lors de l'Assemblée plénière de mars 2021. Ces mesures seront présentées à la CIASE qu'ils ont mis en place en 2018 pour qu'elle les évalue et nous aide à les ajuster.

Rejoindre les personnes victimes

- Continuer à travailler régulièrement avec les personnes victimes.
- En plus des centres d'écoute diocésain déjà en place, créer un Service national d'écoute des personnes victimes ou des proches concernés.
- Proposer un secours financier, adapté aux besoins exprimés et attribué par une instance indépendante.
- Créer un lieu de mémoire pour former les générations futures à la vigilance.
- Consacrer chaque année le 3^{ème} vendredi de Carême à la mémoire de ces faits et la prière pour les personnes victimes.



Accroître la vigilance par la formation et l'accompagnement

- Former régulièrement à l'accueil et l'accompagnement des personnes victimes d'agression sexuelle dans l'Église.
- Améliorer la formation initiale et continue des prêtres et des responsables pastoraux.
- Mettre en place un service national dédié à la promotion de la vigilance et à la formation à la juste relation pastorale.

Renforcer les procédures de justice canonique

- Mettre en place un tribunal pénal canonique au niveau national pour traiter avec efficacité les cas.
- Améliorer nos moyens de suivre les prêtres coupables.



Et moi, en tant que fidèle...

Comment puis-je contribuer à faire de l'Église une « maison sûre » ?

Pourquoi et comment aider les victimes ?

En quoi cette lutte contre la pédophilie concerne-t-elle ma foi et mes engagements ?

Les évêques appellent d'ores et déjà les fidèles

À être vigilants et alerter face à des problèmes de comportement de qui que ce soit (clercs ou laïcs), et à travailler ensemble pour ajuster nos modes de fonctionnement en paroisses, dans nos mouvements, associations, communautés...

À apporter aux personnes victimes la place, l'écoute et l'aide dont elles ont besoin. De plus pour permettre aux baptisés de manifester leur soutien aux personnes victimes, un fonds de dotation spécifique sera constitué pour financer l'ensemble des mesures. Les évêques y contribueront en premier lieu à titre personnel.

À s'informer et à participer aux rendez-vous qui vont vous être proposés par vos paroisses ou diocèses. Vous retrouverez sur le site eglise.catholique.fr de toutes les informations sur ce que l'Église en France a mis en place et les lettres du Pape (août 2018) et des évêques (mars 2021), le rapport de la CIASE qui paraîtra en octobre 2021...

« L'ampleur et la gravité des faits exigent que nous réagissions de manière globale et communautaire. S'il est important et nécessaire pour tout chemin de conversion de prendre connaissance de ce qui s'est passé, cela n'est pourtant pas suffisant. Aujourd'hui nous avons à relever le défi en tant que Peuple de Dieu d'assumer la douleur de nos frères blessés dans leur chair et leur esprit. (...) Que l'Esprit Saint nous donne la grâce de la conversion et l'onction intérieure pour pouvoir exprimer, devant ces crimes d'abus, notre compassion et notre décision de lutter avec courage ».

Pape François, Lettre au Peuple de Dieu, août 2018.

